



SECTEUR JEUNESSE

7 Allées des Glycines
38170 SEYSSINET-PARISSET
04.38.12.41.20



15-25 ans

**PROJET PEDAGOGIQUE
ESPACE JEUNES
2009/2010**

SOMMAIRE

I. Les objectifs éducatifs de la ville

II. Descriptif de la structure

III. Objectifs pédagogiques de l'espace jeunes

IV. Actions envisagées 2009/2010

V. Fonctionnement de l'espace jeune : (3 outils)

- A. Un Point Information Jeunesse,
- B. Un secteur animation,
- C. Des bourses d'aides aux projets,

Moyens mis en œuvre :

- A. Moyens humains,
- B. Moyens matériels,
- C. Moyens financiers.

VI. Partenariat

VII. Les partenaires

Annexes :

- La charte PIJ,
- La charte Internet,
- La convention,
- Fiche action,
- Acte citoyen, bourses projets (dossier d'inscription)
- Tableau des fréquentations PIJ,
- Organigramme,
- Règlement intérieur (PIJ, salle d'animation),
- Partenariat,
- Le rôle du directeur,
- Le rôle de l'animateur.

I. Les objectifs éducatifs de la ville :

- Le projet éducatif a pour but de mettre en œuvre la politique communale en matière d'accueil des jeunes. Celui-ci s'organise autour de quatre grands thèmes éducatifs :
 - La socialisation,
 - L'autonomie,
 - La responsabilité,
 - La citoyenneté.

- Les intentions éducatives qui découlent de ce projet :
 - Favoriser l'accès aux loisirs pour tous quelle que soit la tranche d'âge,
 - Favoriser la socialisation : mixité des publics,
 - Développer l'ouverture d'esprit. Affirmer que la place de l'enfant et du jeune ne doit pas être celle d'un usager anonyme mais bien celle d'un acteur, qui par le biais de ses expériences de loisirs, se forme à ses futures expériences sociales,
 - Mise en place de projets à long terme pour dépasser l'attitude consumériste,
 - Travailler en partenariat avec les familles pour faire prendre en compte l'importance et l'enjeu du temps libre,
 - Travail avec les partenaires du pôle éducation et de partenaires extérieurs (Codase, Centre social...).

- 3 outils serviront à répondre aux intentions éducatives :
 - PIJ,
 - Animations,
 - Bourses aux projets.

II. Descriptif de la structure :

⇒ ESPACE JEUNES :

MAISON SPORT ANIMATION
7 allée des Glycines
38170 SEYSSINET-PARISSET
☎ : 04.38.12.41.20
pij@mairie-seyssinet-pariset.fr

⇒ ORGANISATION :

MAIRIE DE SEYSSINET-PARISSET
Place André Balme
38170 SEYSSINET-PARISSET

Représentante physique : GONNET Véronique (Elue à la jeunesse).

⇒ PUBLIC ACCUEILLI :

- Au point information jeunesse :

S'adresser à tous les jeunes entre 15 et 25 ans recherchant une information. Il s'agit d'un service public, gratuit et anonyme.

- Pour le secteur animation :

S'adresse à tous les jeunes seyssinetois âgés entre 15 et 17 ans. Un dossier d'inscription leur sera demandé ainsi qu'une adhésion annuelle lorsqu'ils participeront à une activité.

- Pour les bourses aux projets :

S'adresse à tous les jeunes seyssinetois âgés entre 15 et 18 ans qui ont un projet. Un dossier est à déposer avant chaque période de vacances

⇒ HORAIRES ET DATES :

Les horaires et dates d'ouverture doivent être adaptés aux modes de vie des jeunes, c'est pourquoi l'espace jeunes (PIJ + salle d'animation) sera ouvert en fin d'après-midi et pendant les vacances scolaires.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Horaires en période scolaire		De 16h à 19h	De 12h30 à 18h	De 16h à 19h	De 16h à 19h
Horaires hors période scolaire	De 13h à 18h	De 13h à 18h	De 13h à 18h	De 13h à 18h	De 13h à 18h

- Des soirées peuvent être mises en place à partir de 18h.

⇒ Tarifs secteur animation :

TARIFS à partir du 1^{er} septembre 2009	
1.80 €	Mini golf, piscine, cuisine, tournoi, téléphérique, squash, travaux manuels, lac.
2.60 €	Piscine à vagues, cuves de Sassenage, patinoire, mini bike, cinéma, laser game, funiculaire.
5.50 €	Escalade, équitation, ski de fond, canyoning, sortie théâtre, concert.
6.50 €	Aventure parc, Peaugres, visites de villes, et sites (100 km).
7 €	Ski de piste, karting.
11 €	Week-end + droit d'entrée selon les activités/stages.

12 € : adhésion annuelle à la structure

III. Objectifs pédagogiques :

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS
<p style="text-align: center;">①</p> <p style="text-align: center;">S'ADRESSER À UN PUBLIC LE PLUS LARGE POSSIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire connaître les actions de l'espace jeunes sein de la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffuser l'information : Internet, gazette, presse, affichage ; ➤ Aller à la rencontre des jeunes ; ➤ Développer le partenariat.
	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Animer le PIJ. 	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Formation du personnel ; ✘ Proposer des temps fort.
	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Diversifier les actions. 	<ul style="list-style-type: none"> ↻ PIJ, Bourses aux projets, animations.
<p style="text-align: center;">②</p> <p style="text-align: center;">MIEUX INFORMER LES JEUNES SUR LES ACTIONS ET LES STRUCTURE LES CONCERNANT SUR LE TERRITOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Aménager le Point Information Jeunesse ; ❖ Les actions proposées devront favoriser la connaissance et la découverte des structures déjà existantes sur la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise à disposition d'un espace « Affichages » ; ❖ Proposer des rencontres avec les acteurs locaux ; ❖ Partenariat avec les acteurs locaux ; ❖ Echange informel entre jeunes et animateurs du PIJ.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire connaître la page Web sur le site de la ville ; ➤ Informer les jeunes par mail des actions de l'Espace Jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire passer les informations au service communication ; ➤ Communiquer aux jeunes l'existence du site ; ➤ Récupérer les mails des adhérents.
<p style="text-align: center;">③</p> <p style="text-align: center;">AIDER LES JEUNES A DEVENIR DES CITOYENS RESPONSABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Inciter les jeunes à s'impliquer dans une démarche de projets, d'orientation et de professionnalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Bourses d'aide aux projets ; ✘ Forum job d'été, logement ; ✘ Aide à la recherche de stage, job, CV, lettre de motivation ; ✘ Accueil des classes collèges ; ✘ Aide aux projets de vacances.
	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Participation à la vie locale ; ↻ Information sur les droits et devoirs. 	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Bourses d'aide aux projets, ↻ Faire connaître les différentes associations sportives et culturelles de la commune ; ↻ Forum job ; ↻ Documentations PIJ.

<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">MIXER LA POPULATION AFIN D'AIDER A LA COHESION SOCIALE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Proposer un programme d'activité variée ; ❖ Apporter une aide à tous les jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Diffusion du programme le plus large possible (tract, Internet, affichages, bouche à oreille) ; ❖ Sorties culturelles, sportives ; ❖ Activités à moindre coût ; ❖ Bourses aux projets ; ❖ Favoriser les rencontres entre les jeunes.
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">FAVORISER L'ACCES À LA CULTURE ET AU SPORT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouvrir l'esprit des jeunes à la culture et au sport. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programmes d'animations, stages sportifs et culturels ; ➤ Accès à un espace multimédia ; ➤ Bourses aux projets ; ➤ Exploiter les différentes structures existantes ; ➤ Activités à moindre coût.
	<ul style="list-style-type: none"> ✕ Adapter les projets selon les motivations des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> ✕ Associer les jeunes pour l'élaboration du programme.
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS DE PLUS EN PLUS D'AUTONOMIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ S'adapter au niveau d'autonomie de chacun. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Multiplier les échanges individuel afin d'évaluer le niveau d'autonomie ; ❖ Les impliquer dans l'organisation de leurs vacances.
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les impliquer dans les démarches de projets, les responsabiliser ; ➤ Les inciter à adhérer à une association. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bourses aux projets ; ➤ Licences sportives et culturelles ; ➤ Affichages information orale.

IV. Actions envisagées 2009/2010 :

- ∅ Participation au forum des associations (septembre) ;
- ∅ Accueil des classes du collège Pierre Dubois ;
- ∅ Participation au forum des métiers (Lycée Aristide Bergès) ;
- ∅ Organisation au forum job d'été ;
- ∅ Délocalisation de l'espace jeunes ;
- ∅ Fête de la jeunesse (printemps 2010) ;
- ∅ 4 soirées en partenariat avec le groupe prévention jeunesse. Action de soutien à la parentalité ;
- ∅ Découverte des métiers au PIJ ;
- ∅ Valorisation des jeunes impliqués dans la vie locale.

V. Fonctionnement de l'espace jeunes : (3 outils)

A. Un Point Information Jeunesse :

⇒ Historique :

L'Information Jeunesse existe depuis 1969 en France avec la création du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIOJ) à Paris.

Le CIDJ élabore les fiches du fond documentaire. Celles-ci sont organisées en neuf thèmes et réactualisées chaque année. Cette documentation représente les fondements de l'Information Jeunesse. C'est un outil de travail de base à tenir à jour afin d'être compétent et pertinent dans la diffusion de l'information. Cette information est alimentée au niveau local par les responsables des PIJ afin d'être au plus proche des réalités des jeunes. Ces fiches sont également sur un CD ROM CIDJ.

⇒ Présentation :

Favoriser l'accès pour les jeunes à l'information est une volonté affirmée de la municipalité depuis plusieurs années.

Le Point Information Jeunesse est une structure spécialement dédiée aux personnes concernées par la jeunesse dans laquelle vous pouvez trouver l'information utile à votre vie quotidienne, à vos projets professionnels ou de formation.

Le responsable de l'Espace Jeunes est formé afin mieux accompagner les jeunes dans leurs recherches, projets....

⇒ L'Information Jeunesse (IJ) c'est quoi ?

- Un espace public où convergent des informations locales, départementales, régionales, nationales et européennes, qui constituent un véritable support de la vie pratique ;
- Un lieu d'informations pratiques et actualisées ;
- Un accueil anonyme, personnalisé et entièrement gratuit ;
- Une première réponse à toutes les questions sur la formation, l'emploi, les métiers, la santé, le logement, la vie sociale, les loisirs, les sports, les vacances, la vie quotidienne, l'international.
- Un lieu d'écoute, de convivialité, de dialogue, d'échange, de propositions et de rencontres avec les professionnels et les acteurs locaux.
- Une aide technique et pédagogique pour l'élaboration ou la concrétisation d'un projet personnel.

⇒ Pour qui ?

Pour tous les jeunes qui sont à la recherche d'une information, d'un accompagnement. Le lieu peut également s'adresser aux familles, aux professionnels qui se posent des questions et qui sont à la recherche d'informations.

⇒ Que peut-on y trouver ?

Au Point Information Jeunesse (PIJ), se trouve la documentation nationale et régionale du CIDJ et des fiches Rhône-Alpes, ainsi qu'une documentation en libre service sur :

✚ Les neuf thématiques de l'Information Jeunesse (IJ) :

1. Les études,
2. Les métiers,
3. Les formations,
4. L'emploi,
5. Vie quotidienne,
6. Internationale,
7. Loisirs,
8. Sports,
9. Vacances.



accès à la vie professionnelle.

✚ On y trouve également des guides :

- Jobs d'été,
- Des forums, métier, logement,
- Sur la santé,
- Citoyenneté,
- Droit du travail.

Un point informatique avec accès à Internet, aux fiches CIDJ, disponible pour effectuer des recherches documentaires, saisir des CV, des lettres de motivations, des rapports de stage.

✚ Les liens :

www.cidj.com

www.emploi-animation.com

www.jobs-en-stock.com

www.unisep.com

⇒ Les principes de l'Information Jeunesse (IJ) :

Services offerts à tous les jeunes

Accueil anonyme
Renforcer l'autonomie

Information accessible et gratuite

Renforcer leur capacité d'analyse et d'utilisation de l'information

Anonymat

La liberté d'accès à l'information

L'accueil du public

L'information répond aux besoins et aux demandes des jeunes et s'adapte à leurs évolutions et à celles de la société.

Information adaptée aux jeunes

Information objective et indépendante

Information objective et indépendante de toute influence religieuse, politique, idéologique ou commerciale.

B. Un secteur animation :

⇒ Présentation :

Mixer les populations, travailler sur des projets, développer le partenariat sont des volontés affirmées par la municipalité (projet éducatif) depuis plusieurs années.

L'espace jeune est un service municipal spécialement dédié aux jeunes. Il propose un programme d'animation pour les seyssinetois dans lequel les jeunes découvriront des activités et/ou seront porteurs de projets. Il dispose également d'une salle, ouverte aux mêmes créneaux horaires que le PIJ, pour se retrouver et faire émerger des projets.

⇒ Pour qui ?

- Pour les jeunes seyssinetois qui ont entre 15 et 17 ans ;
- Pour adhérer à la structure, un dossier d'inscription est demandé à chaque jeune.
- Les inscriptions aux activités, stages se feront auprès du secrétariat après avoir réglé une adhésion annuelle de 12 €.

⇒ C'est quoi ?

- C'est un lieu d'écoute, de convivialité où les jeunes peuvent se rencontrer, échanger, partager ;
- Toutes les vacances des stages, des minis séjours, des activités leur seront proposées ;
- Nous les orienterons ensuite vers les structures associatives pouvant les recevoir ;
- Les jeunes peuvent venir avec leurs idées, monter des projets ;
- Des moments de prévention seront prévus ;
- Des sorties et/ou soirées seront également organisées afin de faire émerger des projets et éveiller les jeunes à la culture.

C. Des bourses d'aides aux projets :

⇒ Présentation ?

Faire participer les jeunes à la vie locale est une véritable préoccupation. Comment impliquer les jeunes dans la vie de leur ville ? Nous proposons des bourses d'aide aux projets en échange d'un acte citoyen, c'est-à-dire, d'une participation à un évènement sur la commune.

⇒ Pour qui ?

- ↪ Pour 25 jeunes Seyssinettois qui ont entre 15 et 18 ans qui ont un projet personnel et collectif et qui s'engagent à participer à une action collective et citoyenne ;
- ↪ Remplir un dossier d'inscription à l'espace jeunes.

⇒ C'est quoi ?

- Toutes les vacances scolaires, une participation de 20 heures sera demandée à 5 jeunes afin de nous aider à préparer une manifestation locale (droits de l'enfant, carnaval, forum job d'été, fête du service, fête du jeu, forum des associations ...).
- Les jeunes pourront soit :
 - Bénéficier des stages/minis séjours proposés par l'Espace Jeunes à tarif réduit
 - Obtenir une aide pour un projet personnel :
 - des formations (BAFA/AFPS/BSR ...),
 - stages sportifs, licences sportives,
 - adhésions culturelles,
 - départ autonome (transport, hébergement).

Valeur de la bourse : 100 € (ne sera pas remise aux jeunes mais nous déduisons ou nous payeront directement l'organisme concerné).

Budget global : 25 x 100 = 2500

⇒ Quand ?

Exclusivement pendant les vacances scolaires (Toussaint, Février, Pâques et Eté) et certaines soirées.

Toussaint : 5 jeunes,

Février : 5 jeunes,

Pâques : 5 jeunes,

Eté : 10 jeunes.

VI. Moyens mis en œuvre :

A. Moyens humains :

Voir organigramme en annexe.

B. Moyens matériels :

- * 1 PIJ ;
- * Structures déjà existantes sur la commune : gymnase, piscine, bibliothèque, ludothèque, centre culturel, salle de danse ... ;
- * 1 véhicule en cas de besoin ;
- * 2 ordinateurs ;
- * Des supports (fiches CIDJ, plaquettes) ;
- * 2 panneaux d'affichages (offres d'emplois, animations) ;
- * 1 salle d'animation.

C. Moyens financiers :

- * 1 budget de fonctionnement de 17000 € (Espace Jeunes) ;
- * Bourses d'aides projets (2 500 € sur les 17000 €).

VII. Partenariat :

Voir fiche.

REGLEMENT INTERIEUR

ESPACE JEUNES : 15/25 ANS

FONCTIONNEMENT

L'espace Jeunes de Seyssinet-Pariset est une structure municipale qui propose aux jeunes trois volets :

- ⇒ Un Point Information Jeunesse pour les 15-25 ans,
- ⇒ Des animations pour les 15-17 ans, (local jeunes + programme d'activité),
- ⇒ Des bourses d'aide aux projets pour les 15-18 ans.

CAPACITE D'ACCUEIL

L'Espace Jeunes accueille en priorité :

- ☞ Les jeunes habitant la commune et dans la mesure des places disponibles,
- ☞ Les jeunes dont les parents ont une entreprise sur la commune,
- ☞ Les jeunes scolarisés sur la commune,
- ☞ Les parents travaillant sur la commune,
- ☞ Autres.

HORAIRES

Période scolaire : Mardi / Jeudi / Vendredi de 16h à 19h
et le Mercredi de 12h30 à 18h.

Période vacances : du Lundi au Vendredi de 13h à 18h.

- ✘ Les horaires doivent être impérativement respectés par les jeunes,
- ✘ Les horaires peuvent être modifiés pour un motif entrant dans le cadre des activités (séjour/sorties). Les parents ainsi que les jeunes seront informés par avance.

TARIFS

Les tarifs l'Espace Jeunes sont fixés par délibérations du Conseil Municipal. Ils doivent être acquittés au moment de l'inscription pour l'admission des jeunes aux activités. Le paiement peut commencer à s'effectuer deux semaines avant chaque vacances et jusqu'au jeudi soir précédent la période.

Tarifs	Activités
1,80 €	Mini golf, piscine, cuisine, tournoi, téléphérique, squash, travaux manuels, lac.
2,60 €	Piscine à vagues, cuves de Sassenage, patinoire, mini bike, cinéma, laser, funiculaire.
5,50 €	Escalade, équitation, ski de fond, canyoning, sorties théâtre, concert.
6,50 €	Aventure parc, Peaugres, visites de villes et sites (100 km).
7,00 €	Ski de piste, karting.
11,00 €	Week-end + droit d'entrée selon les activités.
12,00 €	Adhésion annuelle

ABSENCE

Toute absence aux activités, non justifiée par un certificat médical précisant la durée exacte de l'absence, ne pourra donner lieu à quelconque avoir ou remboursement.

INSCRIPTIONS

Retirer un dossier d'inscription à la Maison Sport Animation :

- ↪ Fiche d'inscription et fiche sanitaire.

Pièces à joindre au dossier :

- ↪ Attestation d'assurance,
- ↪ Carnet de santé de l'enfant,
- ↪ Quotient familial et numéro d'allocataire (CAF),
- ↪ Numéro de sécurité social.

Donner le dossier complet au secrétariat. S'inscrire sur place ou par téléphone au : 04.38.12.41.20

Période d'inscription pour les mercredis : le mardi 17h30 dernier délai pour le mercredi suivant.

Période d'inscription pour les vacances : 2 semaines avant le début de la période (4 semaines pour l'été) et jusqu'au jeudi 17h30 précédant les vacances.

Pour les minis séjours lorsque le projet est à l'initiative des jeunes ceux-ci seront prioritaires pour les inscriptions. Le responsable de l'espace jeunes communiquera la liste des jeunes concernés au secrétariat.

MODALITES D'ACCUEIL

Les jeunes se déplaçant seul et n'étant pas présent au début des activités ne seront pas sous la responsabilité de l'espace Jeunes. Nous ne sommes pas dans l'obligation de prévenir la famille en cas d'absence de votre enfant.

SANTE

Aucun médicament ne sera donné aux jeunes. Les enfants fébriles, fatigués ou en phase aigue de maladie, ne seront pas acceptés.

En cas de maladie ou de blessure lors des activités, les parents ou les personnes désignées au moment de l'inscription doivent obligatoirement venir chercher leur jeunes dans les plus brefs délais.

ACTIVITES

Les programmes d'activités affichés est à disposition sur le site de la ville sont indicatifs et non contractuels.

Les jeunes doivent être habillé de vêtements et chaussures adaptés à la saison et aux activités.

AFFAIRES PERSONNELLES

L'espace jeune se dégage de toute responsabilité en cas de perte et/ou de vols d'objets personnels.

La charte de l'Information Jeunesse

20 mars 2001

Composante fondamentale de l'autonomie, de la responsabilité, de l'engagement social et de la participation citoyenne, de l'épanouissement personnel, de la lutte contre l'exclusion, de la mobilité des jeunes notamment dans le cadre européen, l'accès à l'information doit être garanti comme un véritable droit pour tous les jeunes, sans aucune discrimination. Le préambule de la charte Européenne de l'Information jeunesse rappelle les fondements de ce droit.

L'information jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'Etat. Au nom de l'Etat, le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports labellise les structures qui constituent le réseau Information Jeunesse : centres, bureaux, points Information Jeunesse. Il coordonne et soutient leur développement, avec le concours des collectivités territoriales.

Ces structures assurent cette mission conformément aux règles déontologiques suivantes :

- ⌚ L'information est accessible de manière égale à tous les jeunes, au plus près de leurs conditions de vie,
- ⌚ L'information répond en priorité aux besoins et aux demandes directes des jeunes qui sont accueillis dans un souci de disponibilité et de respect de leur identité,
- ⌚ L'information des jeunes traite de tous les sujets qui les intéressent ou les concernent dans leur vie quotidienne et l'exercice de leurs droits, notamment : enseignement, formation professionnelle et permanente, emploi, vie pratique, transports, santé, culture, sports, loisirs, vacances...
- ⌚ L'information est complète, impartiale, exacte, pratique et actualisée.
- ⌚ L'information utilise les technologies de l'information et de la communication, notamment afin de promouvoir l'accès des jeunes à de nouvelles formes d'expression culturelle et citoyenne.
- ⌚ L'accueil est gratuit, personnalisé et modulé selon la demande, de la mise à disposition d'auto documentation à l'entretien plus adapté à une relation de conseil, d'aide à la démarche et à une approche globale des projets ou du parcours individuel du jeune.
- ⌚ L'information respecte le secret professionnel et l'anonymat du jeune.
- ⌚ L'accueil et l'information sont assurés par des professionnels qualifiés.

Au sein du réseau Information Jeunesse, les BIJ (Bureaux Information Jeunesse) et les PIJ (Points Information Jeunesse) accueillent et informent les jeunes à l'échelon local.

Les Centres Régionaux Information Jeunesse et les Centres Départementaux en Ile-de-France, outre leur mission d'accueil et d'information, sont des centres de ressources et assurent le développement et l'animation de leurs réseaux respectifs régionaux et départementaux.

Le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, outre sa fonction régionale en Ile-de-France, est centre de ressources national et assure le développement et l'animation du réseau national. A ce titre, il élabore une documentation commune et conduit les projets initiés par le réseau. La fonction documentaire complémentaire est exercée au plan régional par les Centres Régionaux Information Jeunesse et par les Centres Départementaux en Ile-de-France.

Dès lors qu'elles se conforment aux dispositions de la présente charte et qu'elles signent la convention type qui prévoit notamment l'adhésion à une démarche de qualité, les structures d'information pour les jeunes obtiennent le label « Information Jeunesse » délivré par le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports. Elles doivent dans ce cas utiliser le pictogramme commun à toutes les structures labellisées.

CHARTRE INTERNET

NOUS AVONS REALISE POUR NOTRE PIJ, UNE CHARTE INTERNET,
LA VOICI :



L'accès à Internet est prioritairement réservé à la recherche d'information.

L'accès aux sites Internet portant atteinte à l'intégrité et la dignité de l'être humain est totalement interdit (pornographie, pédophilie, violence gratuite, etc.). Toute infraction à cette disposition entraînera la suspension immédiate de la consultation.

Un outil pour traquer la xénophobie sur internet



L'utilisateur s'engage à respecter le matériel, à n'introduire aucun logiciel, ni disquette, ni virus informatique. Il ne cherchera pas à modifier la configuration informatique mise en place.

Le PIJ n'est pas responsable du contenu des pages Internet.



L'utilisateur pourra bénéficier à l'accès Internet pour une durée d'une demi-heure par jour, il aura la possibilité d'imprimer 5 pages par jour.



FICHES D'INSCRIPTION « BOURSES D'AIDE AUX PROJETS »

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
N° de tél. :
N° Assurance :

Rappel du dispositif :

Tu t'engages à participer à une action collective et citoyenne sur une durée d'une semaine ce qui représente en moyenne à 20 heures pendant les vacances scolaires.

Tu pourras soit :

- Bénéficiaire de stage / atelier / mini séjour proposés par l'Espace Jeunes,
- Obtenir une aide pour un projet personnel :
 - Adhésion culturelle ou sportive,
 - Stage / formation (BAFA-AFPS-BSR),
 - Départs autonomes (Transports/hébergements).

Décris nous ton projet ?

- | | | |
|-----------------------------------|--|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Culturel | <input type="checkbox"/> Environnement | <input type="checkbox"/> Humanitaire |
| <input type="checkbox"/> Loisirs | <input type="checkbox"/> Sportifs | <input type="checkbox"/> Vacances |

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Action collective et citoyenne (à remplir avec l'animatrice jeunes)

Lieu :
Date :
Contenu :
Activités :
Horaires :
Groupe :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M. / Mme :
autorise mon enfant :
à participer à une action collective et citoyenne. Votre enfant participera à 5 demi-journées
afin de nous aider à préparer une manifestation locale (environ 20 heures).

Valeur de la bourse : 100 €



Nous versons directement la somme à l'organisme. Les jeunes n'auront pas
directement l'argent.

Signature suivie de la mention
« lu et approuvé »

Pour tout autre renseignement, contactez l'espace jeunes au 04.38.12.41.20

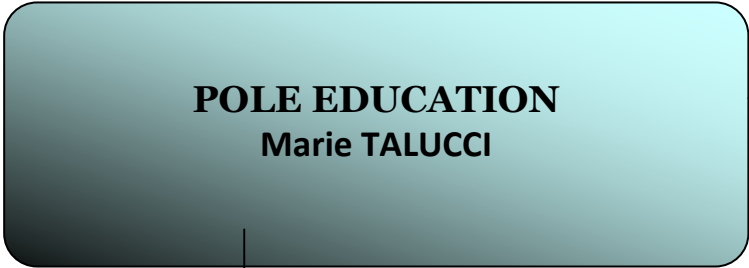
(Partie réservée à l'équipe d'animation.)

Organisme :

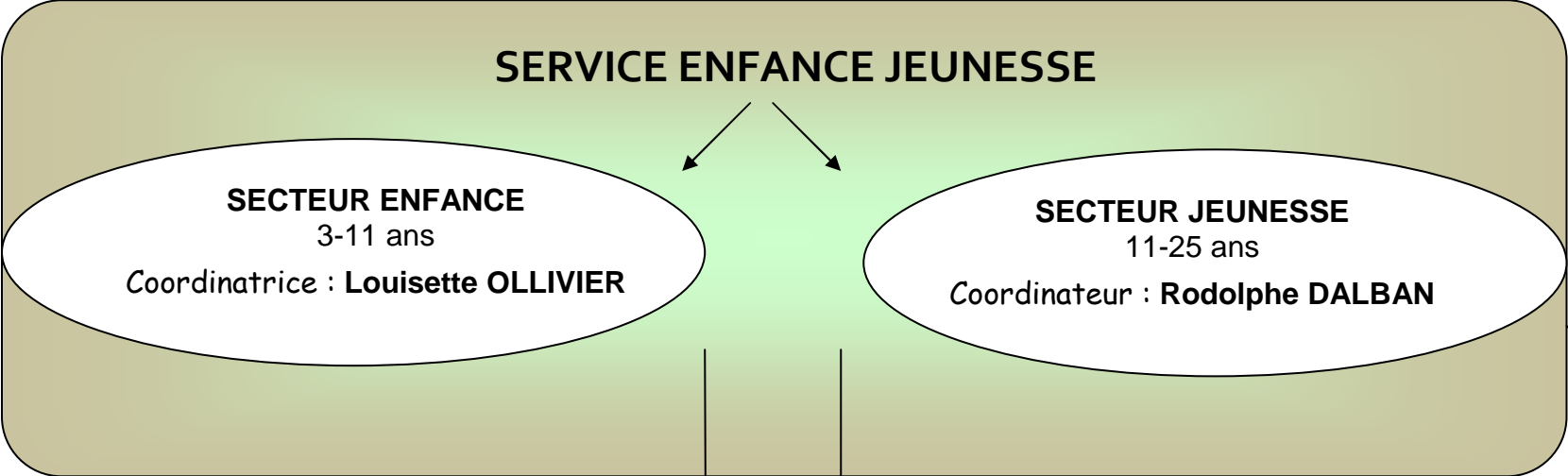
Nom :

Tél. :

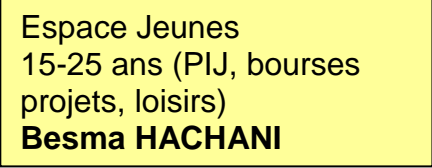
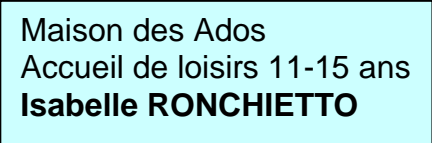
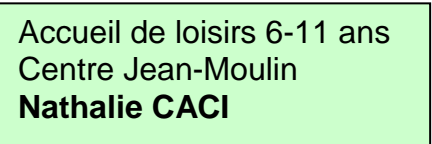
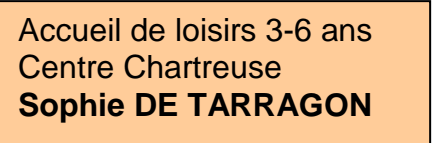
Moyens de paiement :



- **Culture** Bibliothèque
Ecole de musique / danse
Centre culturel
- **Service scolaire**
- **Service des Sports**



→ Groupe
prévention
jeunesse



Les partenaires

L'espace jeunes étant un lieu ressource impliqué dans les actions jeunesse, il doit s'appuyer sur différents partenaires afin d'aider à la transmission d'informations et d'être un relais vers ces services.

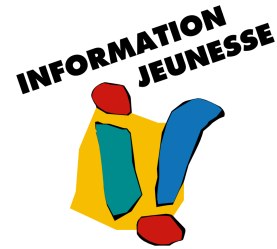
- Le service enfance jeunesse
 - Recrutement des animateurs,
 - Consultation de documentation pour de nouvelles activités,
 - Informer les animateurs sur les formations.

- Le CODASE
 - L'éducateur est un relais important et permanent des jeunes vers l'espace jeunes. Il a la possibilité d'accompagner les jeunes ou de les laisser venir de façon autonome. Il peut être partenaire sur des actions thématiques et également être force de proposition.

- La mission locale
 - Un lien étroit est en place afin d'orienter les jeunes demandeurs d'emploi,
 - Partenaire pendant certain temps fort.

- Le collège Pierre Dubois
 - Aider les jeunes dans leur recherche de stage, dans leur choix d'orientation,
 - Soutenir l'établissement dans ses projets,
 - Organiser des visites pour les classes de 3^{ème}.

- Le lycée Aristide Bergès
 - Aider les jeunes dans leur recherche de stage, dans leur choix d'orientation,
 - Soutenir l'établissement dans ses projets,
 - Fournir aux jeunes la possibilité de faire du baby-sitting, de l'accompagnement scolaire.
 - Développer des actions communes avec les PIJ de la rive gauche du Drac.



- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé
 - Soutenir ce service dans ses actions de prévention,
 - Informer les jeunes sur l'existence de ce service et les orienter vers celui-ci,
 - Partenaire pendant certains temps fort.
- Les parents d'élèves.
 - S'informer sur les différentes filières scolaires,
 - Passer des annonces pour des emplois de service,
 - Trouver des informations sur les questions liées à l'adolescence.
- Le centre social les Arcelles
 - Les assistantes sociales auront la possibilité d'accompagner les familles ou de les laisser venir de façon autonome.

Tous ces partenaires font partie du **groupe Prévention Jeunesse** de la commune, qui est un espace de réflexion, d'échanges et de débat sur les questions en lien avec la jeunesse. Ce groupe se réunit toutes les 6 semaines environ.

D'autres partenaires et/ou Equipements / Dispositifs ne faisant pas partie du groupe prévention jeunesse seront associés au PIJ :

- Les différents services du pôle éducation (culture, sport, bibliothèque, scolaire),
- Le Dispositif Réussite Educatif (DRE),
- Espace multimédia intercommunal,
- Milieu associatif (CREAT, OMSA),
- Le Centre d'Information et d'Orientation (CIO).